

FRANCE



Assistants de langue en France

Fiche-destination 2025-2026

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif et peuvent être soumises à des modifications.

| | | | | | | | | | |
|--|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|-------------|----------------------------------|-------------|--------------------|-------------|
| Nombre de postes offerts | À titre indicatif, environ 4 500 postes sont proposés chaque année en France toutes langues confondues . | | | | | | | | |
| Critères d'éligibilité | En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international , d'autres critères peuvent être appliqués selon votre pays de candidature. | | | | | | | | |
| Villes ou régions d'affectation | <p>Voir carte (p.3) Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p> <p>Les candidats peuvent être affectés dans tout établissement de l'académie, en zone urbaine ou rurale. Par exemple, être affecté dans l'académie de Toulouse ne signifie pas que vous interviendrez dans la ville de Toulouse.</p> | | | | | | | | |
| Établissements | Écoles primaires, collèges et lycées. | | | | | | | | |
| Calendrier | <p>Publication des résultats Selon le calendrier de votre pays et au plus tard en juillet 2025.</p> <p>Contrat 7 mois : du 1^{er} octobre 2025 au 30 avril 2026. (6 mois pour les assistants allemands : du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026).</p> | | | | | | | | |
| Temps de travail et de congés | <p>De 12 heures par semaine. Congés selon le calendrier scolaire local.</p> | | | | | | | | |
| Rémunération et aides | <p>Rémunération mensuelle</p> <table> <tr> <td>France métropolitaine</td> <td>~780-815€ nets selon région</td> </tr> <tr> <td>La Réunion, Mayotte</td> <td>~1200€ nets</td> </tr> <tr> <td>Guadeloupe, Guyane et Martinique</td> <td>~1100€ nets</td> </tr> <tr> <td>Nouvelle-Calédonie</td> <td>~1500€ nets</td> </tr> </table> <p>La rémunération offerte par la France couvre les seuls besoins de l'assistant de langue. Pour les candidats souhaitant être accompagné de leur conjoint ou de leur enfant, veuillez contacter les recruteurs du programme dans</p> | France métropolitaine | ~780-815€ nets selon région | La Réunion, Mayotte | ~1200€ nets | Guadeloupe, Guyane et Martinique | ~1100€ nets | Nouvelle-Calédonie | ~1500€ nets |
| France métropolitaine | ~780-815€ nets selon région | | | | | | | | |
| La Réunion, Mayotte | ~1200€ nets | | | | | | | | |
| Guadeloupe, Guyane et Martinique | ~1100€ nets | | | | | | | | |
| Nouvelle-Calédonie | ~1500€ nets | | | | | | | | |



| | |
|--|---|
| | <p>votre pays. Certains recruteurs peuvent également exiger la signature de ce document.</p> <p>Installation Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p> |
| Statut de l'assistant | L'assistant a le statut d'agent non-titulaire de l'État français. |
| Couverture sociale | <p>L'assurance en cas d'accident ou de maladie est gérée par la Sécurité sociale. En tant qu'assistant de langue, vous serez inscrit auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, quelle que soit votre académie d'affectation (sauf Nouvelle-Calédonie). L'inscription à la CPAM est obligatoire même si vous bénéficiez déjà d'une assurance dans votre pays d'origine.</p> <p>Il est recommandé de souscrire à un contrat d'assurance « rapatriement et décès » car l'Assurance maladie française ne couvre pas les rapatriements. À votre arrivée en France, il faut souscrire une assurance responsabilité civile pour votre vie quotidienne en France.</p> |
| Visa (uniquement pour les ressortissants d'un pays hors Union européenne) | <p>VLS/TS mention « travailleur temporaire »</p> <p>À votre arrivée en France, vous devez valider votre visa et payer la taxe de première demande de titre de séjour (200€).</p> <p>Votre passeport doit être valide au moins trois mois après la fin du visa demandé.</p> |
| Documents à fournir | Toutes les personnes sélectionnées devront fournir un acte de naissance et un extrait de casier judiciaire pour recevoir leur arrêté de nomination (contrat de travail). |
| Formation | France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne , gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEI+ . |
| Liens utiles | <ul style="list-style-type: none"> France Éducation international : https://www.france-education-international.fr/ Guide de l'assistant de langue en France : https://www.france-education-international.fr/document/le-guide-de-lassistant Réseaux sociaux :  |
| Témoignages | De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site internet de France Éducation international . |
| Renouvellement | <p>Vous pourrez faire une demande de renouvellement de votre contrat si votre pays d'origine le permet. Consultez le site de France Éducation international pour connaître les détails concernant votre pays d'origine.</p> <p>Si vous êtes renouvelés et que vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, vous devrez obligatoirement rejoindre votre territoire de provenance à la fin de votre contrat pour renouveler votre visa.</p> |



Carte

Vous avez la possibilité d'indiquer 3 vœux d'académies (1 seule par groupe) par ordre de préférence.
 Les vœux sont respectés dans la mesure du possible.

En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».

Exemple :

Choix 1 : Dijon

Choix 2 : Montpellier

Choix 3 : Indifférent

| Groupe A | Groupe B | Groupe C |
|--|---|---|
| Amiens Créteil Lille Martinique Nancy-Metz Normandie Nouvelle-Calédonie Reims Versailles | Besançon Clermont-Ferrand Dijon Guyane Limoges Lyon Nantes Poitiers Orléans-Tours Strasbourg | Aix-Marseille Bordeaux Corse Grenoble Guadeloupe La Réunion Mayotte Montpellier Nice Paris Rennes Toulouse |

